

Le calendrier vaccinal recommande la vaccination de tous les professionnels de santé et de tous les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque.

La vaccination vous protège des maladies auxquelles vous êtes quotidiennement exposées, mais elle protège aussi les patients, les personnes fragiles que vous côtoyez : personnes âgées, immunodéprimées, femmes enceintes, jeunes enfants, nourrissons...

Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, la vaccination s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques infectieux élaborée sous la responsabilité de l'employeur par les équipes opérationnelles d'hygiène, le médecin du travail, le CHSCT...

# Les vaccinations recommandées:

## **ROUGEOLE**

Les professionnels non vaccinés, sans antécédent de rougeole, doivent recevoir 2 doses de vaccin s'ils sont nés à partir de 1980, une dose s'ils sont nés avant 1980.

### COQUELUCHE

Les rappels sont à faire à 25, 45 et 65 ans en même temps que le DTP.

#### **GRIPPE**

La vaccination contre la grippe est recommandée à l'ouverture de la campagne de vaccination en avril, et particulièrement pour les professionnels de santé en contact avec les personnes à risque de grippe sévère.

#### VARICELLE

La vaccination est recommandée pour les professionnels de santé et de la petite enfance sans antécédent de varicelle et dont la sérologie est négative.

> Agence de Santé Océan Indien